fortes pièces de bois qui, placées aux deux extrémités du navire, portaient tout l'appareil des rames. On disait aussi JOUP.

— Techn. Fléau d'une balance.

— **Encycl.** Écon. rur. Presque toujours très-simples, les *jougs* présentent un grand nombre de formes. On n'en distingue cependant que trois sortes : le *joug* double, le *joug* simple et le *joug* multiple. Le *joug* double est le plus généralement employé dans plusieurs départements du Midi et en particulier dans l'Aveyron ; il présente sur sa face inférieure deux enfoncements destinés à s'adapter sur la tête des bœufs ; sur les parties latérales de chacun de ces enfoncements est pratiquée une rainure destinée à recevoir la corne correspondante. Ce *joug* embrasse exactement le sommet de la tête, en s'appuyant seulement contre les cornes par les rainures. On peut le fixer invariablement à la tête des animaux au moyen d'une large courroie. Pour éviter les pressions douloureuses et les plaies, on peut garnir la région frontale d'une tresse de paille, d'un coussin ou d'un morceau de peau de mouton. L'emploi du *joug* double est plein d'inconvénients. Il est surtout désavantageux lorsque les animaux qu'il réunit n'ont pas la même force et la même vivacité ; ils font alors peu de travail, et cependant l'un d'eux s'épuise beaucoup. Le seul avantage du *joug*, sous le rapport de l'emploi de la force, c'est le moyen qu'il fournit de favoriser l'animal le plus faible. Pour obtenir ce résultat, on rapproche du timon le bœuf le plus fort. On peut encore soulager l'un des bœufs en rendant moins profondes les rainures qui doivent recevoir les cornes ; pour cela, on place des morceaux de drap, de feutre ou de cuir dans ces rainures, qui se trouvent ainsi en partie comblées.

Quant au *joug* simple, il n'a qu'une seule courbure et ne peut s'appliquer qu'à un animal. Il sert pour faire tirer l'animal en cheville, au moyen de traits, ou entre des brancards qui se fixent à des trous ou à des crochets placés de chaque côté du *joug*. Avec le *joug* simple, les animaux sont libres, leur marche est rapide ; ils déploient beaucoup de force et se fatiguent moins qu'avec le double. Il permet d'atteler les animaux isolément et de substituer les ruminants au cheval dans les binages des récoltes en ligne, dans les labours de terres fortes, pour mouvoir la machine à battre, etc.

Le *joug* multiple est employé en Italie, en Savoie, dans le Dauphiné. On fixe un des *jougs* sur la tête (c'est le *joug* double ordinaire) et un autre sur l'encolure, en avant du garrot. Ce dernier est composé d'une pièce de bois légèrement aplatie dans les endroits qui doivent s'appuyer sur les animaux, et pourvue en son milieu d'une chaîne qui va s'attacher au timon. Les bœufs attelés avec le *joug* multiple tirent à la fois par la tête et par le garrot ; mais une grande partie de la force qui agit sur le garrot est perdue, à cause de l'ouverture de l'angle formé par la chaîne et le timon : l'effort tend plutôt à soulever la voiture qu'à la tirer en avant.

En Normandie, on emploie un *joug* formé d'une pièce de bois qui s'applique en avant du garrot, où elle est très-imparfaitement fixée par un arc en bois disposé en forme de collier, et qui embrasse l'encolure ; le trou carré qui est au milieu sert à l'attelage. Ce harnais, très-simple, fait tirer par l'encolure, par le garrot ; mais il gêne les animaux, quoiqu'il les blesse rarement.

En résumé, quelle que soit la forme d'un *joug*, il doit, tout en embrassant la tête, ne toucher ni la nuque ni les oreilles et ne s'appuyer que sur les cornes. Le timon doit être plus bas que l'insertion des vertèbres cervicales à la tête, pour faire équilibre à l'action des muscles extenseurs de l'encolure, très-puissants dans le bœuf.

Si l'on compare l'attelage au *joug* des bœufs et l'attelage au collier, usité pour les solipèdes, il est évident que ce dernier mode vaut beaucoup mieux que le premier ; car, en tirant au collier, le bœuf jouit de toute sa liberté d'allure. Mais on peut faire à cette manière de voir plusieurs objections pratiques. Ainsi, il est évident d'abord que, par suite de sa constitution anatomique, le bœuf peut déployer plus de force de traction avec la tête qu'avec l'encolure, et que le collier expose le bœuf à des blessures assez fréquentes qui, par la douleur qu'elles produisent, amènent une déperdition de forces de l'animal, ce qui a conduit M. Sanson à faire une objection économique très-sérieuse contre l'emploi du collier. « En effet, dit-il, la vie de travail du bœuf est nécessairement d'une durée fort limitée, surtout si l'on exploite cet animal dans des conditions de progrès, qui exigent le fréquent renouvellement du bétail devant finir par l'abattoir. »

JOUGAU s. m. (jou-go). Ornith. Espèce de chouette.

JOUGNE, commune de France, départ. du Doubs, arrond. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 1170 hab., en 1865. Fabrique de clouterie, tréfilerie ; scieries et forges, entrepôt de sel, tannerie, etc. Restes d'un ancien château fort.

Le 11 juillet 1870, le beau village de Jougne a été la proie des flammes ; le feu a pris à midi, dans la vallée qui est au pied de Jougne. Un vent violent l'a transporté à 2 kilom., sur les hauteurs où le village est situé. Une heure a suffi à la destruction de toute la commune. Jougne n'est plus qu'une ruine ; 92 maisons ont été brûlées ; il en reste 8.

JOUHAUD (Auguste), auteur dramatique belge, né à Bruxelles en 1806. Dès le collége, il se mit à composer des vaudevilles, et il était doué d'une telle facilité qu'il lui arrivait souvent, dit un biographe, de composer une pièce en un jour. Pendant un temps, Jouhaud fut le seul auteur belge qui s'adonnât à ce genre de littérature. Il possède la tournure d'esprit, la verve spirituelle qui conviennent au vaudeville. Il tourne habilement le couplet et sait tirer d'un sujet vulgaire des situations originales et des effets piquants. M. Jouhaud a collaboré à diverses feuilles légères : *le Petit homme gris*, l'*Echo de Bruxelles*, le *Robert le Diable*, etc. Parmi ses pièces nous citerons : les *Petits prisonniers*, en un acte (1822) ; *Napoléon* ou l'*Empereur et le colonel*, en deux actes (1827) ; *Guillaume le Têtu*, pièce en trois journées (1830), œuvre aristophanesque dont le héros était le roi de Hollande ; le *Volontaire belge*, vaudeville en deux actes (1830) ; *Charles X* ou les *Suites d'un coup d'Etat*, pièce en trois journées (1830) ; la *Prise d'Anvers*, vaudeville en deux actes (1830) ; l'*Anti-camaraderie*, comédie en cinq actes et en prose (1837) ; *Robert-Macaire en Belgique*, pièce en cinq tableaux (1837) ; la *Vieillesse du gamin de Paris*, vaudeville en un acte (1838) ; *Ecorce russe, cœur français*, vaudeville en un acte, avec Alphonse Royer (théâtre Saint-Marcel, 1839) ; la *Fille du pacha*, vaudeville en deux actes (théâtre de la Porte-Saint-Antoine, 1839) ; les *Ouvriers du faubourg*, drame-vaudeville en deux actes (1841) ; la *Science du diable*, revue-vaudeville en trois actes, avec Clairville et Guénée (Délassements-Comiques, 1842), succès de vogue ; le *Diogène du faubourg Saint-Antoine*, parodie en vers du *Diogène* de Félix Pyat (1846) ; *Promettre et tenir...*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 1847), etc. On doit aussi à M. Jouhaud une brochure intitulée les *Journées des* 25, 26, 27, 28 et 29 *juillet* 1830, *pot-pourri sur ce qui vient de se passer à Paris* (Bruxelles, in-8°).

JOUHE, village et comm. de France (Jura), cant. de Rochefort, arrond. et à 7 kilom. de Dôle, au fond d'une étroite vallée ; 589 hab. Source minérale froide et saline. Bons vins. Carrières de pierre. On remarque dans l'église la chaire à prêcher, plusieurs tableaux et statues, et la Vierge miraculeuse du Mont-Roland. La montagne isolée du Mont-Roland, dont le sommet atteint 340 mètres au-dessus de la mer, porte les ruines d'un ancien couvent de moines noirs et une église bâtie par les jésuites.

JOUI s. m. (jou-i). Liquide dont se nourrissent les Japonais, et dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUILLÈRE s. f. (jou-llè-re ; *ll* mll.). Hydraul. Chacun des murs d'aplomb, avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et reçoivent les coulisses des vannes. ‖ On dit aussi JOUIÈRE.

JOUIN (Nicolas), pamphlétaire et poëte français, né à Chartres en 1684, mort à Paris en 1757. Il fut joaillier, puis devint banquier à Paris. Partisan du jansénisme, il publia contre les jésuites et les adhérents à la bulle *Unigenitus* un grand nombre de satires en vers et de pamphlets en prose, écrits d'un style parfois plus que grivois. Nous citerons, entre autres : le *Portefeuille du diable* ou *Suite de Philotanus* (1733) ; le *Véritable almanach nouveau pour l'année* 1733 ou le *Nouveau calendrier jésuitique* (Trévoux, in-24) ; les *Regrets des jésuites au sujet du nouveau bréviaire de Paris* (1736) en vers ; *Chanson d'un inconnu, nouvellement découverte et mise au jour* (Turin, in-12), satire contre les jésuites, rééditée sous le titre de *Mœurs des jésuites, leur conduite sacrilége au tribunal de la pénitence* (Turin, 1756) ; le *Philotanus moderne* (1740) ; *Procès contre les jésuites, pour servir de suite aux* Causes célèbres (Brest, 1750) ; *Harangues des habitants de la paroisse de Sarcelles à monseigneur Christophe de Beaumont* (Aix, 1754), recueil de pièces satiriques en vers et en patois, qui furent réimprimées sous le nom de *Sarcellades* et qui le firent emprisonner à la Bastille ; *Pièces et anecdotes intéressantes* (Utrecht, 1755, 2 vol. in-12), réimpression de la plupart des pièces précitées.

JOUIN (Pierre), jurisconsulte et homme politique français, né à Rennes en 1808. Il exerçait la profession d'avocat dans sa ville natale lorsque éclata la révolution de 1848. Elu représentant du peuple à la Constituante, il fit partie du comité des cultes, et vota en général avec la droite, dont il se sépara néanmoins à plusieurs reprises, notamment en se prononçant pour la liberté des cultes, pour l'amnistie générale, contre le maintien de l'état de siége pendant la discussion de la constitution, contre l'impôt du sel et le cautionnement des journaux. M. Jouin se montra en maintes circonstances opposé à la ligne politique suivie par le président Louis Napoléon Bonaparte, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors sa profession d'avocat.

JOUIR v. n. ou intr. (jou-ir — lat. *gaudere*, éprouver de la joie). Avoir un usage avantageux ; tirer avantage ou agrément : JOUIR *de ses biens.* JOUIR *d'une grande fortune.* JOUIR *de tous ses droits.* JOUIR *d'une entière liberté. L'expérience ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets ; c'est un trésor que nous amassons sans en* JOUIR. (Lacretelle). *La liberté a ses ennuis qu'il faut subir pour* JOUIR *de ses bienfaits.* (Guizot.)

D'un bienfait commencé le cœur jouit d'avance.
DEMOUSTIER.

Hâtons-nous aujourd'hui de *jouir* de la vie :
Qui sait si nous vivrons demain ?
RACINE.

Aimons donc, aimons donc ! de l'heure fugitive
Hâtons-nous, *jouissons !*
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de [rive ;
Il coule et nous passons.
LAMARTINE.

‖ Se réjouir, être satisfait : JOUIR *de l'embarras, de la surprise de quelqu'un.* ‖ Etre en possession : JOUIR *d'une parfaite santé.* JOUIR *de l'estime de ses concitoyens. Nul ne peut être heureux s'il ne* JOUIT *de sa propre estime.* (J.-J. Rouss.)

Crois-tu que mes chagrins doivent s'évanouir
A l'aspect d'un bonheur dont je ne puis *jouir ?*
RACINE.

‖ Se dit des choses dans un sens analogue : *Il est des planètes dont les différentes parties ne* JOUISSENT *que successivement d'une lumière empruntée.* (Buff.) *La coutellerie anglaise* JOUIT *d'un grand renom.* (Mich. Chev.)

— Absol. Avoir l'usage des choses, en tirer du profit, de l'agrément ou du plaisir : JOUIR *de bonne foi. La sagesse est de* JOUIR, *la bonté de faire* JOUIR. (Sadi.) *On veut* JOUIR ; *après soi le déluge.* (Dider.) *Etre heureux, ce n'est pas* JOUIR, *c'est ne pas souffrir.* (Raspail.)

S'occuper, c'est savoir *jouir* ;
L'oisiveté pèse et tourmente.
VOLTAIRE.

‖ Goûter le plaisir particulier au coït : *Dans les animaux quadrupèdes, le mâle, dès qu'il a* JOUI, *se sépare de la femelle.* (Buff.)

— *Jouir de quelqu'un*, S'en servir à son avantage. ‖ Obtenir ses faveurs, en parlant d'une femme : JOUIR *de la femme de son voisin. Quelques sénateurs allèrent jusqu'à proposer qu'il fût permis à Tibère de* JOUIR DE *toutes les femmes qu'il lui plairait.* (Montesq.) ‖ Avoir l'agrément de la présence : *Nous ne pourrons donc* JOUIR DE *vous deux jours durant?*

— *Jouir de son reste*, Profiter de quelques avantages que l'on va perdre pour toujours : JOUISSEZ DE VOTRE RESTE, *c'est votre dernier jour de vacance.*

— Vèner. Faire la curée : *Pour avoir de bons chiens, il faut les faire* JOUIR *souvent.* (Baudrillart.)

— s. m. Action de jouir : *C'est le* JOUIR, *non le posséder, qui nous rend heureux.* (Montaigne.)

JOUISSANCE s. m. (jou-i-san-se — rad. *jouir*). Libre usage, faculté de jouir : *Avoir la pleine* JOUISSANCE *de tous ses biens. Entrer en* JOUISSANCE. *Laisser à sa femme la* JOUISSANCE *d'une maison. Etre privé de la* JOUISSANCE *de ses droits. La* JOUISSANCE *est le fruit et la récompense du travail.* (Vauven.) *Jamais les peuples ne sont entrés en* JOUISSANCE *de leurs droits, qu'en passant au travers des maux inhérents aux révolutions combattues.* (Chateaub.) ‖ Action d'user librement, de jouir : *Ce n'est pas la possession qui nous rend heureux, c'est la* JOUISSANCE. (Mme de Lambert.) ‖ Plaisir de l'âme ou des sens : *Les pures* JOUISSANCES *de l'intelligence. Les grossières* JOUISSANCES *de la brute. Il n'y a peut-être pas de plus douces* JOUISSANCES *que les privations que l'on s'impose pour le bonheur de ceux qu'on aime.* (Sénèque.) *La plus douce habitude de l'âme consiste dans une modération de* JOUISSANCE *qui laisse peu de prise au désir et au dégoût.* (J.-J. Rouss.) *Les* JOUISSANCES *les plus douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance.* (Lévis.) *En fait de* JOUISSANCES, *l'amitié vit de ses rentes et l'amour mange son capital.* (Petit-Senn.) ‖ Se dit particulièrement du plaisir procuré par le coït : *La fornication est la* JOUISSANCE *passagère de deux personnes libres, mais non concubinaires.* (Proudh.)

— Anc. littér. Pièce de vers contenant le récit d'une aventure amoureuse : *L'abbé Tétu, homme connu par beaucoup de bouquets à Iris, d'impromptus, de* JOUISSANCES *et de psaumes paraphrasés, après avoir voulu être longtemps un agréable débauché, eut l'ambition de convertir M*lle *de Lenclos à sa mort.* (Volt).

— **Syn. Jouissance, plaisir, volupté.** La *jouissance* est un sentiment intime, calme et par là même prolongé ; on s'y complaît, on en est tout pénétré. *Plaisir* a une signification beaucoup plus générale ; toute *jouissance* est un *plaisir* ; mais il y a des plaisirs trop rapides pour qu'on les appelle des *jouissances.* Toute sensation agréable est un *plaisir ;* si elle se prolonge, si nous cherchons nous-mêmes à la prolonger, elle devient une *jouissance.* La *volupté* est un *plaisir* par lequel on se laisse dominer, et presque toujours un *plaisir* sensuel, comme ceux de l'amour ou de la table ; si quelquefois on donne aux *plaisirs* de l'âme le nom de *volupté*, c'est qu'on les considère comme s'imposant à la volonté et capables de donner naissance à de véritables passions. Le mot *volupté* est aussi le seul qui puisse représenter le *plaisir* comme un être personnifié ; c'est ainsi qu'on peut dire d'un homme sensuel que la *volupté* est devenue son dieu.

JOUISSANT, ANTE adj. (jou-i-san, an-te — rad *jouir*). Jurispr. Qui jouit, qui a l'usage légal :

Personne de ses droits usante et *jouissante.*
RACINE.

JOUJOU s. m. (jou-jou — rad. *jouer*, dont la première syllabe se trouve répétée comme dans la plupart des mots à l'usage des petits enfants : *Papa, tata, dodo, toutou, bébé,* etc.). Jouet, petit objet servant d'amusement aux jeunes enfants : *On trompe les enfants avec des* JOUJOUX, *les hommes avec des serments.* (Lysandre). *Il y a dans le cœur des femmes de province des surprises comme dans certains* JOUJOUX. (Balz.)

— Par anal. Objet relativement petit et mignon : *Les vaisseaux de guerre des Russes sont les* JOUJOUX *de l'empereur de Russie.* (Lord Durham.)

— Fig. Objet sans valeur sérieuse, et qui ne peut être apprécié que des esprits légers : *Les hommes faits ont leurs* JOUJOUX, *aussi bien que les enfants.*

— Fam. *Faire joujou*, Jouer : *Fais* JOUJOU, *mon petit ami.*

JOUKOFSKI (Vasili-Andrévitch), poëte russe, né à Bielef (gouvernement de Toula) en 1783, mort à Stuttgard vers 1851. Il débuta à dix-huit ans par une pièce de vers intitulée : le *Cimetière de village*, et s'adonna complétement depuis lors à la culture des lettres. En 1808, il devint rédacteur du *Messager russe*, revue fort estimée, et composa, lors de la guerre de 1812, à laquelle il prit part comme volontaire, un chant patriotique remarquable, *Chant au camp des Russes.* Joukofski fut par la suite professeur de littérature russe de la femme du grand-duc Nicolas, qui fut par la suite empereur et le chargea de l'éducation de son fils aîné, aujourd'hui Alexandre II. Il est allé terminer ses jours en Allemagne. Joukofski a rendu de grands services à la Russie en l'initiant aux chefs-d'œuvre des meilleurs poëtes étrangers. Ses *Œuvres* ont été publiées à Saint-Pétersbourg (1835, 9 vol. in-8°).

JOULIN (Désiré-Joseph), médecin et journaliste français, né à Mont (Loir-et-Cher) en 1821. Il vint faire ses études médicales à Paris, où il a pris le grade de docteur en 1858, et est devenu professeur à la Faculté (1863). M. Joulin s'est particulièrement occupé des maladies des femmes et a publié plusieurs ouvrages estimés : *Etudes biographiques sur les maladies des femmes* (1861, in-8°) ; *Des cas de dystocie appartenant aux fœtus* (1863, in-8°) ; *Mémoires sur les avantages du forceps* (1865, in-8°) ; *Traité complet des accouchements* (1866-1867, 4 part. in-8°, avec fig.), etc. Le docteur Joulin a publié, en outre, plusieurs monographies originales, dont voici les titres : *De la cautérisation épidermique rachidienne dans le traitement de certaines névroses* (1858, in-4°) ; *Du bassin dans les races humaines* (in-8°) ; *Du bassin chez les mammifères* (in-8°) ; *De la force en obstétrique.* Outre ces monographies, nous devons encore à M. Joulin un grand nombre d'articles bibliographiques et critiques, insérés dans le *Moniteur des hôpitaux* et le *Moniteur des sciences*, qui se font remarquer par leur allure vive, ironique et mordante. Mais quelle que soit la valeur de ses ouvrages scientifiques, c'est surtout comme journaliste que le docteur Joulin est connu du public. D'une plume alerte et spirituelle, il a écrit, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de docteur **Hermès** et de docteur **Flavius**, des articles qui ont été fort goûtés dans divers journaux, notamment dans le *Figaro* et dans l'*Opinion nationale.* On a particulièrement remarqué ses vives et mordantes polémiques contre les cléricaux, qui, en 1868, dans une pétition adressée au Sénat au sujet de la liberté de l'enseignement supérieur, accusèrent plusieurs professeurs de la Faculté de médecine de Paris d'enseigner le matérialisme. Il a réuni ses meilleurs articles sous le titre de *Causeries du docteur* (1866, in-18), et a publié sous le titre : *Au feu les libres penseurs* (1868, in-8°), trois lettres adressées à M. Dupanloup en réponse à un écrit du fougueux prélat. Citons enfin de lui les *Caravanes d'un chirurgien d'ambulance* (1871).

JOUR s. m. (jour — v. l'étym. à la partie encycl.). Lumière dont le soleil éclaire la terre : *La clarté du* JOUR. *Avant le* JOUR. *Au point du* JOUR. *Au lever du* JOUR. *Au petit* JOUR. *Il est grand* JOUR. *Il ne fait plus* JOUR. *Le* JOUR *baisse. On est en plein* JOUR. *Le* JOUR *entre à peine ici. Fuir le* JOUR. *Aimer le* JOUR. *Prévenir le* JOUR. *Le* JOUR *est ce qu'il y a de plus beau dans la nature.* (Fonten.) *Personne n'aime le* JOUR *comme l'aveugle.* (V. Hugo.)

Le *jour* n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.
RACINE.

‖ Temps pendant lequel on y voit, Temps qui s'écoule depuis le commencement de l'aurore jusqu'à la fin du crépuscule : *Accoutumez vos enfants à demeurer été et hiver,* JOUR *et nuit*

toujours tête nue. (J.-J. Rouss.) *La nuit est plus favorable que le* JOUR *aux réminiscences du voyageur.* (Chateaub.) *La nuit appartient à la pensée, le* JOUR *à l'action.* (E. Pelletan.)

Travail, repos, douleur, et quelquefois un rêve,
Voilà le *jour*, puis vient la nuit.
LAMARTINE.

‖ Temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : *Au pôle, il n'y a qu'un* JOUR *de six mois et une nuit de six mois. Les* JOURS *commencent à croître en décembre et à diminuer en juin.* ‖ Espace de temps réglé par une révolution de la terre sur elle-même, ou par la révolution apparente du soleil autour de la terre : *Le* JOUR *se divise en vingt-quatre heures. L'année se compose de trois cent soixante-cinq jours et six heures. Tous les* JOURS *vont à la mort ; le dernier y arrive.* (Montaigne.) *Il y a tel long* JOUR *qui renferme moins d'événements que telle rapide minute.* (A. Karr.)

Le *jour* succède au *jour* et la peine à la peine.
LAMARTINE.

Chaque *jour* est un bien que du ciel je reçois ;
Jouissons aujourd'hui de celui qu'il me donne ;
Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
Et celui de demain n'appartient à personne.
MAUCROIX.

‖ Temps de la journée réservé au travail : *Perdre un jour. Aucun plaisir ne doit occuper une trop grande place dans les* JOURS *d'un homme chargé des affaires du peuple.* (De Ségur.) ‖ Se dit particulièrement des journées employées au travail : *Les* JOURS *et les dimanches. Un habit pour les* JOURS, *pour tous les* JOURS. *Pour beaucoup d'ouvriers, il n'y a que cinq* JOURS *dans une semaine.* (L.-J. Larcher.)

— Pris dans le sens d'espace de vingt-quatre heures, le mot *jour* est fréquemment déterminé par diverses circonstances. ‖ Par la température : *Un beau* JOUR. *Un* JOUR *d'orage. Un* JOUR *de pluie.* ‖ Par la saison à laquelle le jour appartient ou semble appartenir par sa température : *Un* JOUR *d'hiver, d'été, de printemps. La Provence a, en plein hiver, de magnifiques* JOURS *de printemps.* ‖ Par la façon dont la journée est employée : *Un* JOUR *de fête. Un* JOUR *de repos. Un* JOUR *de congé.* ‖ Par une occurrence particulière : *Le* JOUR *de votre fête.* ‖ Par une action particulière que l'on fait : *Un* JOUR *de médecine.*

Il est de certains *jours* de barbe où, par ma foi,
Vous ne paraissez pas plus malade que moi.
REGNARD.

‖ Par la fête que l'on célèbre : *Le* JOUR *de Pâques, de Noël, de la Saint-Médard.* ‖ Par un fait ou un événement particulier : *Le* JOUR *de la bataille de Marengo. Le* JOUR *de votre départ. Le* JOUR *de la naissance de mon fils.* ‖ Par les dispositions dans lesquelles on passe la journée : *Un* JOUR *de bonheur. Un* JOUR *de joie. Un* JOUR *d'angoisse. Malheur à qui ne sait pas sacrifier un* JOUR *de plaisir aux devoirs de l'humanité !* (J.-J. Rouss.)

Il est des *jours* d'ennui, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à soi-même.
DUCIS.

— Par anal. Clarté quelconque : *Le gaz donne un* JOUR *blafard.*

— Par ext. Manière dont les objets sont éclairés : *Un tableau éclairé par un mauvais, par un faux* JOUR. *Un tableau qui n'est pas dans son vrai* JOUR, *dans son* JOUR.

— Epoque, circonstance : *Le* JOUR *où la liberté de la presse périra, ce* JOUR-*là nous retournerons à la servitude.* (Royer-Collard.) *Le* JOUR *où un homme a réfléchi, ce* JOUR-*là la philosophie a commencé.* (V. Cousin.) ‖ Temps très-court : *Vous n'avez qu'un* JOUR *à passer sur la terre, faites en sorte de le passer en paix.* (Lamenn.) *L'arbre de la volupté ne fleurit qu'un* JOUR, *et ses fruits sont pleins d'amertume.* (Alibert.)

. . . . Le bonheur sur terre
Peut n'avoir qu'une nuit, comme la gloire un *jour.*
A. DE MUSSET.

— Epoque actuelle, moment actuel : *Les hommes du* JOUR. *Les nouvelles du* JOUR. *Les préoccupations du* JOUR. *Le Français aura beau faire, il ne sera jamais qu'un courtisan, n'importe de qui, pourvu que ce soit un puissant du* JOUR. (Chateaub.) ‖ Journée actuelle, aujourd'hui, par opposition à demain : *Les rois ont le* JOUR, *les peuples ont le lendemain.* (V. Hugo.) *Le maître du* JOUR *sera le tyran du lendemain.* (Mme E. de Gir.) *En politique, ce n'est pas sur le* JOUR *qu'il faut avoir l'œil, c'est sur le lendemain.* (E. de Gir.)

— Poétiq. Vie humaine : *Donner, recevoir le* JOUR. *Perdre le* JOUR. *Vivre de longs* JOURS. *Sauver les* JOURS *de quelqu'un. Prendre soin des* JOURS *de quelqu'un. Les* JOURS *du méchant sont remplis d'alarmes.* (Dider.) *Nous passons nos* JOURS *dans les antichambres à essuyer les rebuffades d'un manant parvenu.* (Chateaub.) *Il faut se laisser aller au courant de ses* JOURS, *sans jamais chercher à le remonter.* (A. d'Houdetot.)

...Qui peut vivre infâme est indigne du *jour.*
CORNEILLE.

La course de mes *jours* est plus qu'à demi faite,
Et je vais prudemment songer à la retraite.
RACAN.

‖ Epoque de la vie, durée partielle de la vie : *Il semblait que je prévoyais le sort qui m'attendait sur mes vieux* JOURS. (J.-J. Rouss.) *Mon ambition n'a jamais été à plus d'un morceau de pain pour mes vieux* JOURS. (Béranger.)

Ah ! que nos derniers *jours* sont rarement sereins !
VOLTAIRE.

— Fig. Ce qui éclaire quelque chose, ce qui sert à le faire comprendre : *Jeter du* JOUR *sur une question. Il est des têtes qui n'ont point de fenêtres, et que le* JOUR *ne peut frapper d'en haut ; rien n'y vient du côté du ciel.* (J. Joubert.)

L'œil humain n'est pas fait pour la pure clarté ;
Point de *jour* ici-bas qu'un peu d'ombre n'altère.
LAMARTINE.

‖ Etat, condition de ce qui est public, évident, facile à savoir ou à connaître : *Faire toutes ses actions au grand* JOUR. *Le grand* JOUR *de la publicité. Le crime seul doit craindre le grand* JOUR. *Allons droitement et honnêtement comme des hommes qui sont en plein* JOUR *et dont toutes les actions sont éclairées.* (Boss.)

Ma pensée au grand *jour* partout s'offre et s'expose,
Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.
BOILEAU.

‖ Aspect, apparence, point de vue : *Le cardinal de Retz sait donner un beau* JOUR *à ses défauts.* (La Rochef.) *On rencontre à peu près partout et toujours les mêmes personnes ; mais ces mêmes personnes ne sont pas toujours distribuées dans le même ordre ni placées sous le même* JOUR. (Mme E. de Gir.)

Cette vie, où longtemps gémit mon cœur rebelle,
Je la vois sous un *jour* qui la rend presque belle ;
Car, jusqu'à vous, hélas ! seul, errant, opprimé,
J'ai lutté, j'ai souffert, — je n'avais point aimé.
V. HUGO.

‖ Evidence, clarté propre :

Je puis dans tout son *jour* mettre la vérité.
RACINE.

‖ Issue ou existence possible ou probable : *Voir* JOUR *à une affaire.*

Sitôt qu'elle voit *jour* à d'innocents plaisirs,
Je vois qu'elle devine et prévient mes désirs.
CORNEILLE.

— *Jour férié*, Jour de fête consacré à des cérémonies religieuses ou nationales : *Les dimanches sont des* JOURS FÉRIÉS. *Une réduction du nombre des* JOURS FÉRIÉS *avait eu lieu sous Louis XIV, malgré une opposition assez vive ; le roi, sur les représentations de Colbert, qui se plaignait de avoir trop de jours enlevés au travail, avait obtenu de l'archevêque de Paris la suppression de dix-sept fêtes.*

— *Jours ouvrables*, Jours où la loi religieuse permet de se livrer au travail.

— *Jours gras*, Jeudi, dimanche, lundi et mardi qui précèdent immédiatement l'abstinence du carême, et sont ordinairement accompagnés de réjouissances particulières.

— *Jour artificiel*, Clarté obtenue à l'aide d'un foyer produit artificiellement.

— *Bon jour*, Jour heureusement ou agréablement passé : *Souhaiter un* BON JOUR, *le* BON JOUR *à quelqu'un.* Ne s'emploie guère qu'en un seul mot, *Bonjour.* ‖ Jour de grande fête : *Je ne mets cette robe qu'aux* BONS JOURS. ‖ Communion : *Faire son* BON JOUR.

— *Les beaux jours*, Le printemps, la belle saison : *Je ne partirai qu'*AUX BEAUX JOURS. *Voilà les* BEAUX JOURS *qui font mine de revenir.* (Mme de Sévigné.) ‖ Le temps de la jeunesse, le bel âge.

On ne doute de rien dans le cours des *beaux jours*,
On croit que l'avenir y répondra toujours.
LA CHAUSSÉE.

Ce qu'on appelle nos *beaux jours*,
N'est qu'un éclair brillant dans une nuit d'orage.
LAMARTINE.

— *Le plus beau jour de la vie*, Le jour du mariage. Cette expression est devenue à peu près ridicule, et ne s'emploie plus guère qu'ironiquement.

— *Mauvais jour*, Jour malheureux ou fatal : *Trois faillites ce matin ; c'est décidément un* MAUVAIS JOUR. *Nos plus* MAUVAIS JOURS *sont passés.* ‖ Jour où l'on est mécontent, mal disposé : *Il est dans son* MAUVAIS JOUR, *dans ses* MAUVAIS JOURS.

— *Les mauvais jours*, le temps de l'hiver :

Nous passons sans ennui le temps *des mauvais jours* ;
Ils sont si bien remplis que nous les trouvons courts.
LAMARTINE.

— *Demi-jour*, Jour faible, naturel ou artificiel : *Les contrées de l'extrême Nord ne connaissent que le* DEMI-JOUR. *Le* DEMI-JOUR *des églises gothiques inspire une sorte d'effroi religieux.*

Attends ; ce *demi-jour*, mêlé d'une ombre obscure,
Suffit pour te guider en ce terrestre lieu.
LAMARTINE.

— Fig. Etat d'incertitude, de doute, de connaissance incomplète : *Quand les nations s'habituent à ce* DEMI-JOUR *qui montre et qui cache également toutes choses, quand elles s'endorment dans la lassitude, c'en est fait, elles abdiquent et meurent.* (E. de Gir.)

— *Jour de quelqu'un*, Jour où il est disponible pour faire quelque chose : *Donnez-moi* VOTRE JOUR. ‖ Jour où il doit faire, où il fait quelque chose à son tour : *Vous êtes de garde ce soir ; c'est* VOTRE JOUR. ‖ Jour qui a, pour quelqu'un ou quelque chose, une importance solennelle ou décisive : *Bons ou mauvais, les* JOURS DE *l'aristocratie sont passés.* (S. de Sacy.) *La vérité finira par avoir* SON JOUR. (Proudh.)

Tremble, *ton jour* approche, et ton règne est passé.
RACINE.

Chaque peuple a son siècle, et chaque homme a *son* [*jour.*
LAMARTINE.

— *Astre du jour, Flambeau du jour, Père du jour, Dieu du jour*, Divers noms que les poëtes donnent au soleil :

Dieu du jour, dieu des vers, ils brisent ton image.
C. DELAVIGNE.

— *Plein de jours*, Qui a vécu longtemps : *Un vieillard* PLEIN DE JOURS *et de sagesse. Mourir* PLEIN DE JOURS.

Quand on est *plein de jours*, gaîment on les prodigue.
BRIZEUX.

‖ Plein de vie, vivant et en bonne santé :

Tel que l'on croyait mort est *plein de jours* peut-être ;
C'est quand on l'a pleuré qu'on le voit reparaître.
PONSARD.

— *Au jour la journée*, ou moins bien *Au jour le jour*, Chaque jour à mesure et isolément, et de façon que le gain de la journée ne suffise qu'au jour présent : *Gagner son pain* AU JOUR LA JOURNÉE. *Vivre* AU JOUR LE JOUR. *Le peuple vit à peu près* AU JOUR LE JOUR. (Mich. Chev.) ‖ Sans espoir d'amélioration pour l'avenir ; sans s'inquiéter de l'avenir : *Je vis* AU JOUR LA JOURNÉE, *assez sèchement, et avec diverses sujétions extérieures qui m'importunent.* (Fén.) ‖ Sans préoccupation, sans réflexion, en s'étourdissant : *Les hommes n'aiment pas à approfondir : ils vivent* AU JOUR LA JOURNÉE *avec leur conscience.* (Rivarol.)

— *Mettre au jour, Donner le jour à*, Enfanter ou procréer : METTRE AU JOUR *les enfants, les élever lorsqu'ils sont venus au monde, s'occuper chaque jour des soins domestiques, tels sont les devoirs de la femme.* (Manou.) *Après le malheur de naître, je n'en connais pas de plus grand que celui de* DONNER LE JOUR *à un homme.* (Chateaub.) ‖ Publier : METTRE AU JOUR *un nouvel ouvrage.* DONNER LE JOUR À *un poëme épique. L'étrange embarras qu'un livre à* METTRE AU JOUR ! (Mol.)

A quoi bon *mettre au jour* tous ces discours frivoles,
Et ces riens enfermés dans de grandes paroles ?
BOILEAU.

‖ Divulguer, faire connaître : *La philosophie n'a fait que* METTRE AU JOUR *ce que contenait l'esprit humain.* (Guizot.)

— *Voir le jour*, Naître, vivre : *J'*AI VU LE JOUR *à Paris Depuis que je* VOIS LE JOUR. ‖ Etre exhibé, tiré d'un lieu caché ou fermé : *Voici un habit qui n'*AVAIT *pas* VU LE JOUR *depuis cinq ans.* ‖ Etre publié : *Ce manuscrit ne* VERRA *jamais* LE JOUR.

— *Se faire jour.* Se dit du moment où le jour succède à la nuit : *Il commence à* SE FAIRE JOUR. ‖ S'ouvrir un passage : SE FAIRE JOUR *à travers les ennemis.*

Au travers des périls un grand cœur *se fait jour.*
RACINE.

‖ Trouver une issue, un moyen de réussir : *Il a su* SE FAIRE JOUR *au milieu de trente affaires des plus épineuses.* ‖ Se montrer, se produire : *La vérité finit par* SE FAIRE JOUR. *Il ne suffit pas de reconnaître la volonté nationale, il faut encore lui donner un moyen pacifique de* SE FAIRE JOUR. (E. de Gir.)

— Loc. fam. *Etre beau comme le jour*, Etre très-beau ou très-bien mis : *Vous voilà* BELLE COMME LE JOUR. ‖ *Etre clair comme le jour*, Etre tout à fait évident : IL EST CLAIR COMME LE JOUR *que nous aurons la guerre. Ce que vous dites là* EST CLAIR COMME LE JOUR. ‖ *Etre le jour et la nuit, comme le jour et la nuit*, Ne pas se ressembler du tout : *Ces deux femmes* SONT LE JOUR ET LA NUIT. ‖ *Faire du jour la nuit et de la nuit le jour*, Dormir le jour et veiller la nuit : *Comme les gens de qualité, il* FAIT DE LA NUIT LE JOUR ET DU JOUR LA NUIT. (Al. Duval.) ‖ *Etre jour, petit jour, grand jour chez quelqu'un*, Se dit d'une personne levée, levée depuis peu, levée depuis longtemps : *Il était* PETIT JOUR *chez elle quand le roi son père entra dans sa chambre.* (Volt.)

— Loc. prov. *Demain il fera jour*, Attendons demain pour faire cela : *Vous allez partir ce soir? attendez donc ;* DEMAIN IL FERA JOUR. ‖ *Bon jour, bonne œuvre*, Voilà une bonne œuvre accomplie un jour de grande fête : *Il m'a payé le jour de la Toussaint ;* BON JOUR, BONNE ŒUVRE. ‖ *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, Les circonstances varient avec le temps. ‖ *A chaque jour suffit son mal* ou *sa peine*, Il ne faut pas se donner des inquiétudes au sujet de l'avenir. ‖ *A la Sainte-Luce les jours croissent du saut d'une puce*, Les jours commencent à croître un peu à la Sainte-Luce. Ce proverbe était exact avant la réforme du calendrier, car la Sainte-Luce tombait alors au 13 décembre, date qui correspondait au 23 décembre actuel.

— Argot. *Jour de frotte et d'astic*, Nom donné au samedi, dans les casernes, parce que c'est le jour où l'uniforme est brossé, où les cuirs sont cirés et frottés, où les cuivres et les boutons sont astiqués, où le cheval est bouchonné, afin que, le dimanche, hommes et bêtes paraissent dans tout l'éclat de la plus stricte propreté.

— Astron. *Jour naturel*, *Jour vrai*, Temps que le soleil met à revenir au même méridien. ‖ *Jour astronomique* ou *solaire*, Temps qui s'écoule d'un midi à l'autre. ‖ *Jour moyen*, Jour solaire moyen, qui, répété 365 fois, donne 365 jours solaires consécutifs. ‖ *Jour civil*, Jour moyen compté d'un minuit à l'autre. ‖ *Jour sidéral*, Temps que met une étoile quelconque à revenir dans le même méridien. ‖ *Jour lunaire*, Temps que met la lune à revenir dans le même méridien.

— Chronol. *Jour mondain*, Période de dix siècles, formant, d'après les traditions étrusques, une division de la durée de l'univers, qui devait vivre 80 siècles ou 8 jours mondains. ‖ *Jours complémentaires*, Jours au nombre de cinq ou six que l'on ajoutait après les 12 mois de 30 jours, dans le calendrier républicain. On les appelait aussi *sans-culottides.*

— Hist. *A un autre jour* (en latin *alio die*), Formule qui a joué un grand rôle dans la politique romaine, les augures pouvant s'en servir à volonté pour rompre les délibérations de l'assemblée des comices. ‖ *Cent-jours*, Temps qui s'est écoulé entre le retour de l'île d'Elbe et la seconde chute de Napoléon. ‖ *Grands jours de Champagne et de Brie*, Cour de justice instituée en 1302, et qui se tenait deux fois l'an dans la ville de Troyes. ‖ *Grands jours de Venise*, Cour de justice de Venise.

— Cout. anc. Assises, séance. ‖ *Jours généraux*, Jours de l'assemblée des états d'une province. ‖ *Hauts jours*, Epoque où les maîtres des eaux et forêts tenaient leurs assises, selon la coutume de Normandie. ‖ *Jours des barons*, Epoque où les barons s'assemblaient pour juger les causes de leurs domaines. ‖ *Jour servant*, Jour où doit être appelée une affaire litigieuse.

— Jurispr. *Jours utiles*, Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement : *Les jours fériés ne sont pas des* JOURS UTILES, *et ne comptent pas dans les délais accordés en* JOURS UTILES. ‖ *Jours de grâce*, Jours que la coutume accorde au débiteur, après l'expiration du terme, pour acquitter une lettre de change. ‖ *Jours francs*, Jours de délai. ‖ *Jour a quo*, Jour à partir duquel on compte un délai fixé. ‖ *Jour ad quem*, Dernier jour d'un délai fixé. ‖ *Jours de planche*, Jours que le maître d'un bâtiment frété est tenu de passer dans le lieu de sa destination, sans pouvoir exiger d'indemnité. ‖ *Jour de servitude*, Ouverture pratiquée sur le bien du voisin, en vertu d'un droit que possède le propriétaire du bâtiment. ‖ *Jour de coutume*, Ouverture pratiquée dans un mur mitoyen.

— Archit. Ouverture destinée à donner du jour à un bâtiment : *Ouvrir des* JOURS *sur une cour, sur un escalier. Des* JOURS *bien ménagés.* ‖ Fente, crevasse, ouverture accidentelle par laquelle le jour pénètre : *Il s'est fait des* JOURS *dans ce mur.* ‖ *Bâtiment à jour*, Bâtiment dont les ouvertures sont béantes, n'ayant pas reçu ou n'ayant plus les boiseries qui servent d'ordinaire à les fermer. ‖ *Jour de souffrance*, Ouverture destinée à donner du jour, et pratiquée sur la propriété du voisin, avec son autorisation.

— Théâtre. *Petits jours*, Jours que les premiers sujets du Théâtre-Français consacraient au repos, et où leurs rôles étaient remplis par les doublures.

— Peint. Imitation, dans un dessin ou une peinture, du jour naturel : *Des* JOURS *artistement ménagés. Le* JOUR *est l'âme d'un paysage.* ‖ Partie éclairée dans un tableau : *Les vrais artistes n'éparpillent pas les* JOURS *dans leurs tableaux, mais les concentrent en masses.* ‖ *Jour d'atelier*, Imitation, dans les tableaux, du jour particulier ménagé dans les ateliers pour produire certains effets de clair-obscur : *Les* JOURS D'ATELIER *doivent être réservés à des intérieurs et même à certains intérieurs. Les* JOURS D'ATELIER *de Rembrandt sont encore un mystère pour les connaisseurs.*

— Comm. *Se mettre, être à jour ; Mettre ses livres, ses comptes à jour*, Mettre ou avoir tous ses livres ou ses comptes réglés jusqu'au jour même, sans aucun arriéré : *Un caissier comme moi ne fait pas de bévue : mes comptes* SONT À JOUR... (Alex. Duval.)

— Pathol. *Jours critiques*, Jours ordinairement caractérisés par quelque crise chez certains malades : *Le septième et le neuvième* JOUR *sont considérés comme des* JOURS CRITIQUES. ‖ Jours où les femmes ont leurs règles.

— Loc. adv. *Un jour, Un beau jour, Quelque jour*, A une certaine époque passée ou future : *Il est venu* UN JOUR *me relancer. J'irai vous voir* QUELQUE JOUR. *Il faudra mourir* UN JOUR. *Il est parti* UN BEAU JOUR. *N'oublions pas qu'*UN JOUR *il nous faudra rendre compte à Dieu de tout ce que nous avons reçu de lui.* (Mme Fée.)

Obéis si tu veux qu'on t'obéisse *un jour.*
VOLTAIRE.

L'ennui naquit *un jour* de l'uniformité.
LA MOTTE-HOUDART.

‖ *Un de ces jours*, Prochainement : *J'irai vous voir* UN DE CES JOURS. ‖ *Ces jours derniers, L'autre jour*, Tout dernièrement : *Il m'a écrit* CES JOURS DERNIERS. *Je l'ai vu l'*AUTRE JOUR *à la foire.* ‖ *De nos jours*, A notre époque, dans notre temps : *Le trône ne peut être solidement appuyé,* DE NOS JOURS, *que sur le pouvoir de la loi.* (Mme de Staël.) ‖ *Chaque jour, Tous les jours*, Journellement, continuellement : *Le génie dramatique se compose de l'esprit public, de l'histoire, du gouvernement, des mœurs, enfin de tout ce qui s'intro-*